



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**Édition spéciale du 20 septembre 2021**  
**EPCC «Mémorial de Verdun »**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**ÉDITION DU 20 SEPTEMBRE 2021**

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST**

**Arrêté préfectoral n°2021-513 du 17 septembre 2021** portant renouvellement partiel de la composition du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé « Mémorial de Verdun – Champ de bataille »

---



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021/513**

**portant renouvellement partiel de la composition du conseil d'administration  
de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé  
« Mémorial de Verdun – Champ de bataille »**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1412-3, L1431-1 à L1431-9 et R.1431-1 à R1431-21 ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- VU le décret n°20074-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016/1551 du 4 novembre 2016 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial de Verdun – Champ de bataille » ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016/1550 du 4 novembre 2016 modifié, relatif à la composition du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « Mémorial de Verdun – Champ de bataille » ;
- VU les nominations de leurs représentants au conseil d'administration de l'établissement par les membres de l'EPCC ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

## **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Les articles 1, 2, et 3 de l'arrêté préfectoral N°2016/1550 du 4 novembre 2016 modifié relatif à la composition du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « Mémorial de Verdun – Champ de bataille » sont modifiés comme suit :

« Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « Mémorial de Verdun – Champ de bataille » les personnes désignées ci-après :

### **Au titre des représentants de l'État :**

Madame le Préfet de la Meuse ou son représentant,  
Madame la Directrice de la DRAC ou son représentant,  
Madame la Directrice de la DPMA ou son représentant,  
Monsieur le Directeur régional de l'ONF ou son représentant.

Article 2 : Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « Mémorial de Verdun – Champ de bataille », pour la durée de leur mandat électif restant à courir les personnes désignées ci-après :

### **Au titre des représentants du Conseil Départemental de la Meuse :**

Monsieur Jérôme DUMONT  
Madame Jocelyne ANTOINE  
Monsieur Pierre-Emmanuel FOCKS  
Madame Frédérique SERRE  
Madame Marie-Paule SOUBRIER  
Madame Marie-Astrid STRAUSS

### **Au titre des représentants de la Région Grand Est :**

Monsieur Franck MENONVILLE  
Monsieur Arnaud ROBINET  
Monsieur Cédric GOUTH

### **Au titre du représentant du Grand Verdun :**

Monsieur Samuel HAZARD

Article 3 : Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « Mémorial de Verdun – Champ de bataille », pour une durée de trois ans renouvelable les personnes désignés si-après :

### **Au titre des représentants de la Fondation « Gueules cassées » et la Fondation du Souvenir de Verdun (FNSV) :**

Monsieur Henri SCHWINDT,  
Monsieur Elrick IRASTORZA, président de la FNSV,

**Au titre du représentant du Comité de l'Ossuaire :**

Monseigneur Jean-Paul GUSHING,

**Au titre des personnalités qualifiées :**

Madame Laurence FRANCESCHINI,

Monsieur Francis LEFORT,

Monsieur Michel MAIGRET,

Monsieur Jean KLINKERT,

Madame Valérie DRECHSLER KAYSER

Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme du Grand Verdun

**Au titre des représentants du personnel :**

Titulaires : Madame Élisabeth ARNOULD

Monsieur Thibaut COLIN

Suppléants : Madame Carole CAILLIEZ

Monsieur Pascale BETRANCOURT

**ARTICLE 2 :** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2016/1550 modifié sont sans changement.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale des Affaires Culturelles sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **17 SEP. 2021**

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

**Blaise GOURTAY,**

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*

